

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-533/PCG désignant le représentant du Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif.

n° 74-533/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

- M. Henri Sauvageot, chef du service des domaines et de la propriété foncière, est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du contentieux administratif dans les affaires suivantes : — n° 4/78 Ali Mohamed dig-dig — n° 3/73 Mahmoud Haid